

ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

DU QUARTIER DU CLOU – BOUCHET JEUDI 08 SEPTEMBRE 2005

RELEVE DE CONCLUSION

PRESENTS:

<u>Elus municipaux</u>: Andrée CHAREYRE Co- Présidente; Rodolphe CHALLET Adjoint de la à la Démocratie participative; Gilles FRAPPIER ,adjoint au Maire; Gérard ZABATTA, Adjoint au Maire.

Membres titulaires: Abdellak BENBAMMOU, Odette BODIN, Jean Claude BUISSON, Joe KAAM, Angélique MANCAUD, Frédérique RENARD, Ludovic ROSSEEL, Salah TRACHI, Abdelilah BENBAMMOU, Abdelsselam BADRI, Mohamed CHOUJAI, Claudette BŒUF, Mohamed EL MOUMNI, Philippe HERBERE, Michel PELLETIER, Jean Pilippe PITOLLET, Nathalie PRUNIER, Paul ROUA, Nourdine LARZAG, Françoise VALET, Patrick DEMEILLES.

<u>Agents municipaux</u>: Laurence FAUCON responsable du service vie participative; Dominique FOURNIER- CEDAT assistante de conseils de quartiers.

Excusés: Thierry ADONIS, Gérard NEBAS,

Absents: Paul ROUA

Public: 14 personnes

Ouverture de séance à 20h 30

Par Andrée CHAREYRE, en présence de Rodolphe CHALLET

Objet : présentation des élus par Andrée CHAREYRE

Les élus sont les interlocuteurs privilégiés du conseil.

Ils ont pour mission de faire remonter les propositions au Conseil municipal. Les co-présidents élus assistent systématiquement aux conseils et sont accompagnés, le cas échéant, d'élus en charge des différentes thématiques (démocratie participative, voirie, espaces verts, bâtiment).

Ils assurent des permanences dans les Maisons Communales de Services Publics (MCSP) et en Mairie (pour le quartier du Clou Bouchet sur rendezvous auprès de la Maison Communale de Services Publics, le mercredi aprèsmidi).

Le Conseil de quartier du CLOU BOUCHET compte cinq élus:

- Andrée CHAREYRE, Maire adjointe déléguée du quartier et Coprésidente du Conseil de quartier.
- Gérard ZABATTA, Adjoint au Maire chargé des Nouvelles technologies de l'information et de la communication : développement dans les quartiers, intranet, formation et accessibilité des nouvelles technologies pour tous. Conseiller Général.
- Gilles FRAPPIER, adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du patrimoine: aménagement de l'espace, patrimoine, schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme et Opération de Renouvellement Urbain et délégation Voirie.
- Gérard NEBAS, adjoint au Maire chargé de la : tranquillité publique, Contrat local de sécurité, Agence Municipale de Médiation, présidence du comité de pilotage sécurité, fourrière municipale, droits et obligations des citoyens (état civil, démographie, élections), lutte contre l'insalubrité des immeubles, risques majeurs.

Objet : présentation du service Vie participative et des agents MCSP (organigramme joint au dossier)

Le Service Vie Participative est l'interface entre le conseil et les services municipaux compétents. Il se compose de dix personnes. Laurence Faucon, chef de service en assure la responsabilité.

Elle est épaulée par Lydia Zanette, responsable adjointe.

. Les assistants des conseils, Bruno Brossard, Nathalie Sené, Anne-Cécile Rescourio et Dominique Fournier-Cédat et les agents des Maisons

Communales de Services Publics (un par conseil de quartier) sont chargés du suivi administratif des dossiers et de la réalisation des relevés de conclusion du conseil.

Le suivi technique des demandes du conseil est effectué par Gérard Laborderie, coordinateur technique.

Enfin, Robin Degrémont, coordinateur de l'information de proximité, assure le suivi de la communication du conseil.

Objet : présentation du conseil de quartier.

a) définition:

Le conseil de quartier est une instance permettant aux Niortais de participer à la réflexion sur les décisions locales et d'intervenir directement sur la vie quotidienne dans leur quartier, en proposant des idées, des projets qu'ils souhaitent se voir concrétiser.

b) rôle:

Les Conseils de quartier sont forces de proposition auprès du Conseil Municipal. Ils sont consultés sur des projets d'aménagement et d'intérêt général. Ils disposent d'un budget pour financer leurs projets.

Les conseils contribuent à la gestion de la vie des quartiers dans les domaines suivants : voirie, stationnement, espaces verts, transport en commun, installations sportives ou socio- culturelles, animation, vie sociale ou culturelle, qualité des services rendus aux habitants, tranquillité publique, réseaux de distribution, ordures ménagères...

c/ Organisation/ Fonctionnement du conseil de quartier :

La charte des conseils de quartier définit le fonctionnement des conseils de quartier et aussi leur composition.

Ils sont composés de 36 membres au maximum et de 20 au minimum. Cinq grandes catégories de membres se distinguent :

- -Les conseillers municipaux après décision du conseil municipal sur proposition du Maire
- -Ceux qui représentent une association ou des structures assimilées (conseils de maison des MPT, conseils d'école, associations de quartier de fait...)
 - -Les personnes volontaires qui se présentent à titre individuel
- -Les personnes qui l'ont accepté après tirage au sort aléatoire sur l'annuaire téléphonique
 - -Les suppléants : il n'y en a pas au Clou-Bouchet.

Rodolphe CHALLET et Andrée CHAREYRE proposent à l'assemblée des conseillers d'accepter la candidature de 3 riverains présents à cette Assemblée : Angélique MANCAUD, Nordine LARZAG et Mohamed CHOUJI.

Gilles FRAPPIER, exprime son plaisir d'être au conseil de quartier du Clou Bouchet, dans une étape aussi importante pour les habitants, que celui de la restructuration de l'habitat et des espaces publics, à travers les projets O R U.

Le comité de pilotage du projet ORU n'a pas pu présenter le 24 juin 2005 le dossier au comité national, le bouclage du financement n'étant pas encore réglé.

Lorsque le dossier sera validé par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, une étape essentielle aura été franchie. Une autre étape a d'ores et déjà été déterminante dans le succès de ces réalisations, c'est la concertation avec les habitants, menée en collaboration avec le conseil de quartier.

Le dossier est mis à disposition des habitants pour consultation, à la Maison Communale de Services Publics.

Il existe un planning très précis du pilotage des travaux, et bien sûr le conseil de quartier pourra le suivre.

Philippe HERBERE souhaite qu'un bilan de l'évolution de ce projet soit fait à chaque réunion du conseil de quartier.

→ Charte/Règlement intérieur du conseil :

Chaque conseil de quartier élabore son propre règlement intérieur dans le respect de la charte.

Un représentant des habitants ou des associations élu en Conseil de quartier copréside le Conseil de quartier avec un élu, désigné par le Conseil municipal. Les co-présidents sont les relais des différents acteurs du quartier auprès du conseil municipal. Ils peuvent convier en conseil de quartier toute personne nécessaire à l'information ou à l'animation de ces réunions, en liaison avec l'adjoint du thème concerné. Les séances des conseils sont publiques.

Chaque conseil de quartier désigne en son sein un Bureau permanent chargé de préparer les réunions. Sa composition peut varier entre 4 et 6 membres (hors élus) Les comités de quartier ont un membre de droit au Bureau.

Les élections du Co-président habitant et des membres du bureau du conseil de quartier se dérouleront lors du prochain conseil de quartier :

le JEUDI 20 OCTOBRE à 20h 30 Salle des Familles Maison Pour Tous du Clou Bouchet

Avec l'accord du Bureau, des groupes de travail peuvent se constituer de manière ponctuelle, sur des thèmes particuliers.

Les commissions inter quartiers travaillent sur des sujets d'intérêt général communs à tous les quartiers (plan Local d'Urbanisme, Transports en commun, pistes cyclables).

Le Comité éditorial de *Couleurs Quartiers* réunit au moins un membre de chaque conseil. Il est chargé de faire remonter les sujets sur lesquels les conseils de quartier souhaitent communiquer.

La commission citoyenneté est composée de co-présidents élus et habitants de chaque Conseil.

Elle constitue en fait un observatoire et un comité de pilotage du fonctionnement des Conseils de quartier.

Assemblée Plénière

Rodolphe CHALLET:

Une assemblée plénière se tient une fois par an. Elle est convoquée par le Maire. C'est l'occasion de prendre connaissance des rapports d'activité annuels de chacun avant transmission au Conseil municipal. Des choix sont opérés sur les priorités. Elle est l'instance privilégiée de toute évaluation du fonctionnement des conseils de quartier.

Exceptionnellement cette année, l'assemblée plénière du 8 octobre prochain sera consacrée davantage à l'information et la formation en raison du renouvellement des conseils de quartier.

L'élection du co-président habitant et du bureau se fera au prochain conseil de quartier. En cas d'absence, les membres souhaitant se présenter pourront déposer leur candidature auprès du Service Vie participative ou la MCSP.

Les membres du conseil de quartier se réuniront environ tous les deux mois, les membres du Bureau une fois par mois et plus si besoin.

Ainsi, le fonctionnement des conseils de quartier (co-présidence, bureau, commissions, budget, réalisation des projets) sera abordé dans le détail lors des ateliers consacrés à ces différents points.

Au programme: Accueil des conseillers

Intervention du Maire Ateliers / Budget et Projets

Déieuner

La convivialité est très importante dans la vie des conseils de quartier. En témoigne, la possibilité l'après-midi, pour ceux et celles qui le désirent, de participer à une rencontre amicale de football.

Le Conseil de quartier du Clou Bouchet comprend 28 membres

- 5 élus
- 10 membres associatifs
- 12 membres individuels
- 1 membre ayant accepté après tirage au sort aléatoire.

Tous les membres anciens et nouveaux se sont présentés et chacun d'eux s'est exprimé sur ses motivations

- Ils sont tous très intéressés par la vie de leur quartier
- Ils souhaitent relayer les besoins et idées des habitants dans le cadre des projets importants comme ceux de L'ORU.
- Certains profitent de cette occasion qui leur est donnée pour se créer de nouvelles relations dans leur quartier

- Travailler avec les associations de parents d'élèves, ou ils sont , sur les projets de l'école Jean Zay
- Travailler sur l'installation du tri sélectif des déchets
- Réfléchir et trouver ensemble des solutions visant à responsabiliser les habitants sur des problèmes tels que la propreté, la vie en collectivité etc.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DE QUARTIER

JEUDI 20 OCTOBRE 2005 à 20H30

à la salle des Familles, Maison Communale Pour Tous

du CLOU BOUCHET

LÀ OÙ JE VIS, J'AGIS	

